



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES ENTRETIEN DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX Contrat numéro : 2025-1

La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande des appels d'offres pour un contrat d'entretien de déneigement des chemins municipaux.

Conformément à son règlement de gestion contractuelle, la Municipalité dépose ses documents d'appel d'offres exclusivement sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Les personnes et entreprises intéressées par le contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-SEAO ou au (514) 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus moyennant le coût établi par le SEAO.

Ne seront considérées que les soumissions dûment complétées sur les formulaires préparés par la Municipalité et présentées dans des enveloppes scellées. Les enveloppes devront être clairement identifiées. Les soumissions non conformes aux spécifications pourront être rejetées.

Chacune des soumissions doit être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur un compte inscrit dans un établissement bancaire ou une caisse populaire faisant des affaires au Québec, ou d'un cautionnement émis en faveur de la « **Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier** » au montant équivalant à dix pour cent (10 %) du total de la soumission avant les taxes.

Ce cautionnement doit être valide pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes cachetées devront être reçues physiquement au bureau municipal avant 10 h 00, heure en vigueur, le 16 octobre 2025 à l'adresse ci-dessous :

«Entretien de déneigement des chemins municipaux»

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
400, rang de la Rivière-Bayonne Sud,
Sainte-Geneviève-de-Berthier (QC) J0K 1A0

Elles seront ouvertes le jour même après 10 h 01 au même endroit.

La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier se réserve le droit à sa seule et entière discrétion de passer outre à une informalité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la municipalité de passer outre, ce que le soumissionnaire accepte et assume. De plus, la municipalité ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

Signé à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 24e jour de septembre 2025.

Carol-Anne Benjamin
Directrice générale adjointe et chargée de projet